

1 : La direction se plaint des mesures gouvernementales

Il est notoire qu'Est Ensemble habitat est sous la pression des décisions gouvernementales, bancaires et autres prédateurs qui pillent les organismes de logements sociaux. Face à cette situation, nous demandons à la direction de travailler point par point les attaques que subit l'office, afin d'établir une riposte commune. Ils ne peuvent pas acquiescer sans rien dire et faire payer aux salariés d'Est Ensemble habitat des décisions pour lesquelles ils n'ont aucune responsabilité. **Il faut choisir son camp !**

Pour la CGT Est Ensemble Habitat, nous alertons la fédération CGT en charge du logement social pour une riposte coordonnées au niveau national.

Des décisions qu'elle applique sans broncher.

Résultat, on nous annonce une mise au régime sec jusqu'en 2030. **Cinq ans d'austérité, ce n'est pas acceptable !**

Nous demandons donc que soient détaillées les orientations présentées, pour nous informer par exemple sur les variations d'effectifs. **Et savoir au final, combien de salariés en moins sont prévus ?**

D'autant que la direction indique qu'il faudra poursuivre les recrutements. Ce qui paraît contradictoire et demande une explication plus fournie.

2 : Propositions de la direction

● Prime PPV, 400 € brut, c'est très insuffisant par rapport à la perte de pouvoir d'achat des salariés, dans le même temps cela montre que des possibilités existent puisque la fédération des offices publics de l'habitat a obtenu le report de l'adhésion à France Travail : 323 000 €. Ça justifie notre demande de riposte commune. La direction serait bien inspirée de se battre pour faire rentrer de l'argent, plutôt que de le prendre dans la poche des salariés.

Qui ne dit mot consent !

● Dispositif d'abondement, pour les PPE et PERCOL : si nous ne sommes pas totalement opposés à cette mesure, l'abondement proposé est insuffisant, nous demandons que les 3 tranches soient doublées. D'autant que l'office va bénéficier de plusieurs avantages fiscaux :

- ◆ Exonération des cotisations sociales, sauf CSG et CRDS (9,7%), c'est plus avantageux que le versement d'une prime soumise à cotisation sociale.
- ◆ Exonération de la taxe sur les salaires.
- ◆ Déduction du bénéfice imposable

De l'aveu même de la direction, les augmentations individuelles ont bénéficié à 1 salarié sur 4 soit 25 % alors que nous demandons une augmentation générale pour 100% des salariés. Il en est ainsi de l'ensemble des propositions de la direction, les ponts chômés payés en sont un bel exemple.

Nous vous détaillerons toutes les mesures de la direction et nos propositions lors des AG organisées par territoires. Le 31 mars, 1^{er} et 3 avril 2025 pour prendre compte de votre avis.

Venez nombreux !